Quel avenir pour nos retraites?



Aujourd'hui, en France, selon les analyses du Conseil d'orientation des retraites (COR), la viabilité financière de notre système de retraite est résolue, et l'équilibre du système est garanti pour les 30 prochaines années.

ALORS, ON CHANGE TOUT?

L'objectif du gouvernement, par le biais des mesures et de la réforme systémique qu'il avance n'est donc pas de sauver le système de retraites actuel, mais bien de « normaliser à la baisse » les dépenses publiques de retraites (la part de PIB consacrée aux retraites passerait ainsi de 14 % à hauteur de 12 %), au prix d'une baisse des pensions, sur 30 ans. L'effet des réformes passées provoquera de fait une baisse des pensions de 20 % par rapport aux salaires des actifs d'ici 2050. La réforme systémique envisagée ferait bien baisser les pensions de 20 % par rapport aux actifs, mais plus vite (sur 10 ans, par exemple). Et il s'agit bien d'une réforme

systémique parce que l'on sortira du système actuel, basé sur les annuités cotisées pour aller vers un système à point dans lequel un euro cotisé donnerait les mêmes droits pour tous.

Depuis 1993, les réformes ont été paramétriques : sans toucher au modèle par annuités cotisées, on en modifiait les paramètres, jouant sur l'âge d'ouverture des droits, la durée, le niveau de cotisation, l'indexation des cotisations, etc...

La réforme annoncée, en optant pour un système par points, vise à ce qu'il n'y ait plus de réforme paramétrique, plus de débats, les ajustements seraient automatiques, sans discussion, concertation, etc... La bascule totale vers le nouveau système est envisagée pour 2025, demain donc!

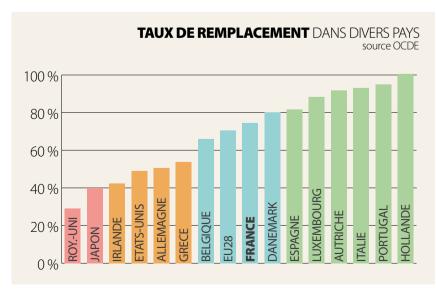
L'HERBE SERAIT-ELLE PLUS VERTE AILLEURS ?

Au cours d'une journée d'étude/débat, organisée par la CGT en septembre, à laquelle participaient des représentants syndicaux de différents pays européens, dont certains, comme la Suède ont déjà opté depuis 2010 pour un système « par points », il est apparu qu'aucun des systèmes présentés ne supprime les problèmes que le gouvernement français prétend résoudre en s'en inspirant!

Et la CGT, pour sa part, n'est pas demandeuse de la réforme systémique portée par le gouvernement Philippe, basculant tout le système dans une autre logique; mais, au contraire, affirme qu'un système par annuités est toujours le meilleur pour maintenir le niveau de vie une fois à la retraite.

Ainsi, malgré les réformes, le système de retraite français, lié aux salaires d'activité pour le calcul du montant de la pension, permet l'équivalence du niveau de vie des retraités avec celui de l'ensemble de la population.

Le nombre, toujours trop important, de retraités sous le seuil de pauvreté est faible en comparaison européenne,



Taux de remplacement : montant de la première pension par rapport au dernier salaires en activité

inférieur de moitié à celui des actifs (7 % au lieu de 14 %).

POURQUOI UN TEL PROJET ?

Ce projet de réforme, lui, résulte bien des décisions libérales de l'Union européenne de réduire les dépenses publiques avec la volonté de faire baisser la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée aux pensions. Partout, les peuples subissent et combattent des réformes de dégradation des droits, et même au-delà de l'Union européenne, dans d'autres pays du monde, des réformes des systèmes de retraites sont en cours, allant toutes dans ce même sens.

La justification de la réforme avancée par le gouvernement est qu'il souhaiterait mettre en place un système plus juste et plus simple. Or, si la complexité aujourd'hui est bien réelle, elle n'est pas due à l'existence de nos différents régimes de retraite, mais à la réglementation et aux réformes qui « s'empilent » depuis des années.

Ce qu'il nous faut juger, ce qui nous importe, au final, ce sont les différents taux de remplacement (montant de la première pension par rapport au dernier salaires en activité) lors du départ. Ainsi les taux de remplacement dans le secteur public et dans le secteur privé sont

quasi-identiques. Le fait de prendre les meilleures années dans le privé permet d'extourner les années de salaire plus bas, de chômage, etc... Le problème vient de l'augmentation de la durée retenue (aujourd'hui les 25 meilleures années contre les 10 meilleures en 1993!).

RETRAITE PAR POINTS : LA FAUSSE PANACÉE !

La question de la transparence et de la simplicité n'est pas réglée avec un système par points, le montant de la pension auquel un point donne droit n'étant connu qu'à la toute fin de la carrière.

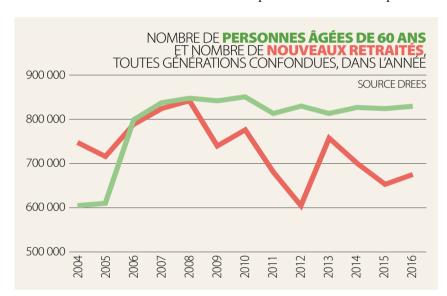
En outre, couplé avec un mécanisme d'ajustement budgétaire automatique, il permet (comme en Suède) une baisse sans discussion du niveau des pensions, y compris des retraités actuels en cas de difficulté budgétaire, quelle qu'en soit la cause. En Suède en 2010, ce sont les suites de la crise de 2008 causée par une spéculation sans limite qui ont provoqué la baisse brutale de 10 % des pensions.

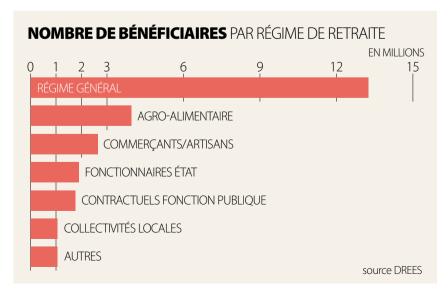
Le système par points ignore les mécanismes de redistribution, et ne tient pas compte des années difficiles, comme le montre tous les exemples étrangers évoqués au cours de la journée d'étude (voir encadré).

En réalité, le gouvernement poursuit quatre objectifs non dits :

- la maîtrise directe des financement du système,
- la baisse des cotisations employeurs et l'augmentation des taxes,
- la suppression de tout débat futur au profit de décisions technocratiques,
- la remise en question de chaque mécanisme.

Au final, sa volonté est de faire baisser les pensions. Et toutes les réformes de ces dernières années ont dégradé la situation. Un salarié né en 1940 a un taux de remplacement de 75 %, celui né en 2000 aura un taux de... 66 %.





Situation dégradée qui ne pourra s'améliorer avec le système de retraite par points, contrairement aux bonnes intentions (?!) affichées par le gouvernement dans son projet. Dans ce système toutes les années, y compris les pires, faites par exemple de temps partiel, précarité, chômage... vont peser sur le calcul. Il n'y a plus d'acquisition de droit par la durée du travail, plus de minimum de pension, plus de minimum contributif ni de garanties.

Certes, un système par points existe déjà en France, il s'agit de celui des retraites complémentaires du privé (Agirc*et Arrco**), mais il est quand même calculé à partir des données de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), qui intègre des systèmes redistributifs. Un système « intégral » par points, c'est déjà une baisse de 28 % des pensions Agirc et Arrco.

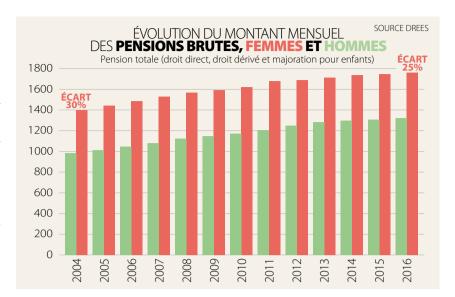
LES PROPOSITIONS DE LA

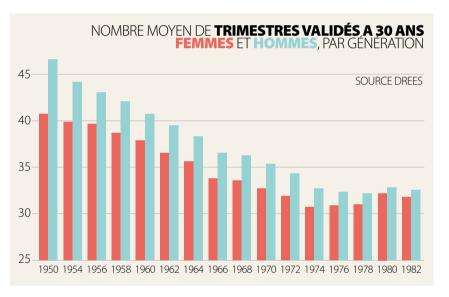
Face à ces propositions, la CGT, qui n'est pas pour une réforme systémique des régimes de retraite en France, avance au contraire d'autres propositions, allant dans le sens d'un mieux être pour l'ensemble des retraités. Elle propose une maison commune des régimes de retraites, permettant d'harmoniser par le haut tous les dispositifs de solidarité. Parce qu'il s'agit bien, avant tout, de répondre aux besoins de la population, notamment:

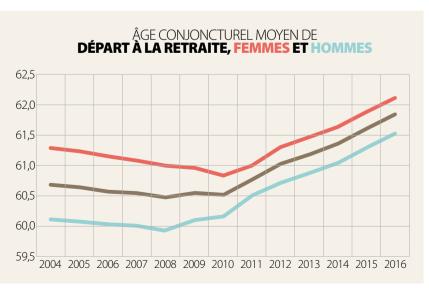
- en termes de niveau de pension (pas de pension inférieure au SMIC),
- de réduction des inégalités (écart de niveau de pension) entre les hommes et les femmes.
- d'élargissement de l'assiette des financements.



^{*} Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres







^{**}Association de régimes de retraites complémentaires

NOMBRE DETRIMESTRES POUR UNE PENSION COMPLÈTE

NOMBRE DE TRIMESTRES POUR UNE PENSION COMPLETE			
Générations	Privé	FP sédentaire	FP active
1943	160	150	150
1944	160	152	150
1945	160	154	150
1946	160	156	150
1947	160	158	150
1948	160	160	150
1949	161	161	152
1950	162	162	154
1951	163	163	156
1952	164	164	158
1953	165	165	160
1954	165	165	161
1955	166	166	162
1956	166	166	163
1957	166	166	165
1958	167	167	165
1959-1960	167	167	166
1961-1963	168	168	167
1964-1966	169	169	168
1967-1969	170	170	169
1970-1972	171	171	170
1973-1975	172	172	171
1976 et +	172	172	172

Catégorie active : ce sont des emplois qui présentent un risque particulier ou des fatiques exceptionnelles justifiant un départ anticipé à la retraite.

Sont ainsi incontournables:

- l'âge légal de départ à 60 ans,
- une pension égale à au moins 75 % du dernier salaire,
- des minima de pension au niveau du Smic pour une carrière complète,
- un départ anticipé dans le cas de travaux pénibles,
- la prise en compte des années d'études et de formations,
- correction des écarts entre les femmes et les hommes,
- amélioration des droits conjugaux et familiaux,
- indexation des pensions sur les salaires,
- une gestion démocratique au sein d'une maison commune par des représentants élus.

Et, pour ce faire, la question de l'action syndicale est prégnante et primordiale. Alors qu'il s'agit, on le comprend bien, d'un véritable enjeu de choix de société, partout en Europe le débat citoyen est confisqué pour être ramené au seul angle technique des mécanismes de pilotage. On a vu qu'à l'instar de ce que fait Jean-Paul Delevoye (haut commissaire à la réforme des retraites), chez nos voisins européens les gouvernements organisent des concertations, sans ne jamais rien ouvrir au champ des négociations.

L'exemple de nos voisins belges, où l'action syndicale construite dans l'unité a fait reculer leur gouvernement sur son projet de réforme, en remettant au cœur des débats la question du niveau de vie à la retraite et de la répartition des richesses, doit nous inspirer pour lutter contre le projet proposé et imposer une véritable réforme allant dans le sens du progrès social.

